

Année universitaire 2023-2024

**E.A.D. (Enseignement à Distance)
Licence 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année**

1^{er} SEMESTRE 2023-2024

Inscription pédagogique Web : du 03 juillet (09h00) au 1^{er} septembre (12h00) 2023

Attention l'**Inscription pédagogique conditionne l'accès aux cours (AMETICE)**

Enseignements :

Type enseignement	Modalité	Date
Cours Magistraux	Distanciel	04 septembre au 16 décembre 2023
Travaux Dirigés	Distanciel	04 septembre au 16 décembre 2023

Révisions : Du 18 au 23 décembre 2023

Vacances : Noël : du 24 décembre 2023 au 07 janvier 2024

Examens : Du 08 au 13 janvier 2024*

2nd SEMESTRE 2023-2024

Inscription pédagogique Web : du 08 janvier (9 heures) au 12 janvier (12h00) 2024

Attention l'**Inscription pédagogique conditionne l'accès aux cours (AMETICE)**

Enseignements :

Type enseignement	Modalité	Date
Cours Magistraux	Distanciel	15 janvier au 27 avril 2024
Travaux Dirigés	Distanciel	15 janvier au 27 avril 2024

Révisions : Du 29 avril au 11 mai 2024

Examens : Du 13 au 18 mai 2024^{*}

SESSION DE SECONDE CHANCE

Examens : Du 10 au 22 juin 2024^{**}

^{*} La date de début des examens est communiquée à titre indicatif ! Cela ne signifie pas un démarrage des épreuves ce jour-là. Toutefois, aucune épreuve ne sera planifiée avant ou après les dates mentionnées sauf cas de force majeure. Conformément à la Charte des examens approuvée par le CEVU du 5 juillet 2012, le Conseil d'Administration du 17 juillet 2012 et la CFVU du 8 octobre 2015, Les calendriers d'examens (hors contrôle continu) sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet et sur le site Internet de la composante concernée, **au moins 15 jours avant le début des épreuves.**

^{**} La date de début des examens est communiquée à titre indicatif ! Cela ne signifie pas un démarrage des épreuves ce jour-là. Toutefois, aucune épreuve ne sera planifiée avant ou après les dates mentionnées sauf cas de force majeure. Conformément à la Charte des examens Les calendriers d'examens (hors contrôle continu) sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet et sur le site Internet de la composante concernée, **au moins 5 jours avant le début des épreuves.**